

NOTICE TELESERVICES : Déclarer la TSPJ

Sommaire

Sommaire.....	1
Objet de la notice	2
A qui s'adresse cette notice ?	2
Pré-requis.....	2
Le guide pas à pas pour saisir et transmettre une déclaration TSPJ.....	3
1. Se connecter sur http://www.impots.nc	3
2. Accéder à l'espace fiscal	4
3. Accéder au service « Déclaration TSPJ »	5
4. Sélectionner la période	6
5. Saisir la déclaration TSPJ	7
6. Transmettre une déclaration TSPJ	8
Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure	10
1. Afficher la liste des brouillons	10
2. Modifier une déclaration TSPJ en brouillon	11
3. Transmettre une déclaration TSPJ en brouillon	11
4. Supprimer une déclaration TSPJ en brouillon	11
5. Notification par mail quand la déclaration est en brouillon	12
Autre notices	12

Objet de la notice

Cette notice explique comment déclarer en ligne une déclaration pour la Taxe sur les produits des jeux (TSPJ)

Le service mis en place permet de remplir des déclarations de TSPJ mensuelles.

A qui s'adresse cette notice ?

Cette notice s'adresse principalement aux travailleurs indépendants soumis à la TSPJ et aux personnes établissant les déclarations TSPJ pour le compte de sociétés.

Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, vous devez :

1- Disposer d'un compte personnel.

Voir la notice « Créer mon compte personnel » pour plus d'informations.

2- Etre abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne ».

Voir la notice « S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne ».

Si la déclaration concerne un tiers (par exemple dans le cadre de votre société ou d'une société tierce) :

3- Disposer d'une délégation pour le compte de ce tiers avec le service « Déclaration TSPJ » actif.

Voir la notice « Effectuer des démarches fiscales en ligne pour un tiers ».

Le guide pas à pas pour saisir et transmettre une déclaration TSPJ

1. Se connecter sur <http://www.impots.nc>

- Accédez au site www.impots.nc et cliquez sur « S'identifier avec NC Connect ».



Accédez à tous les services en vous connectant avec un seul identifiant et mot de passe :

S'identifier avec NC Connect

[En savoir plus sur NC Connect](#)

Vos démarches fiscales en ligne, c'est :

- + Facile**
Un point d'entrée unique pour accéder à vos démarches personnelles et aux démarches de vos sociétés.
- + Rapide**
Plus besoin de se déplacer, vous faites vos démarches depuis chez vous, à l'heure que vous voulez.
- + Sûr**
Un environnement entièrement sécurisé utilisant les dernières technologies.
- + Pratique**
Vos principales démarches peuvent s'effectuer en quelques clics.

- Saisir l'adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte NC Connect (notice « Créer mon compte personnel »).



Se connecter

Vous avez été redirigés ici pour vous connecter avec NC Connect.

[Mot de passe oublié ?](#)

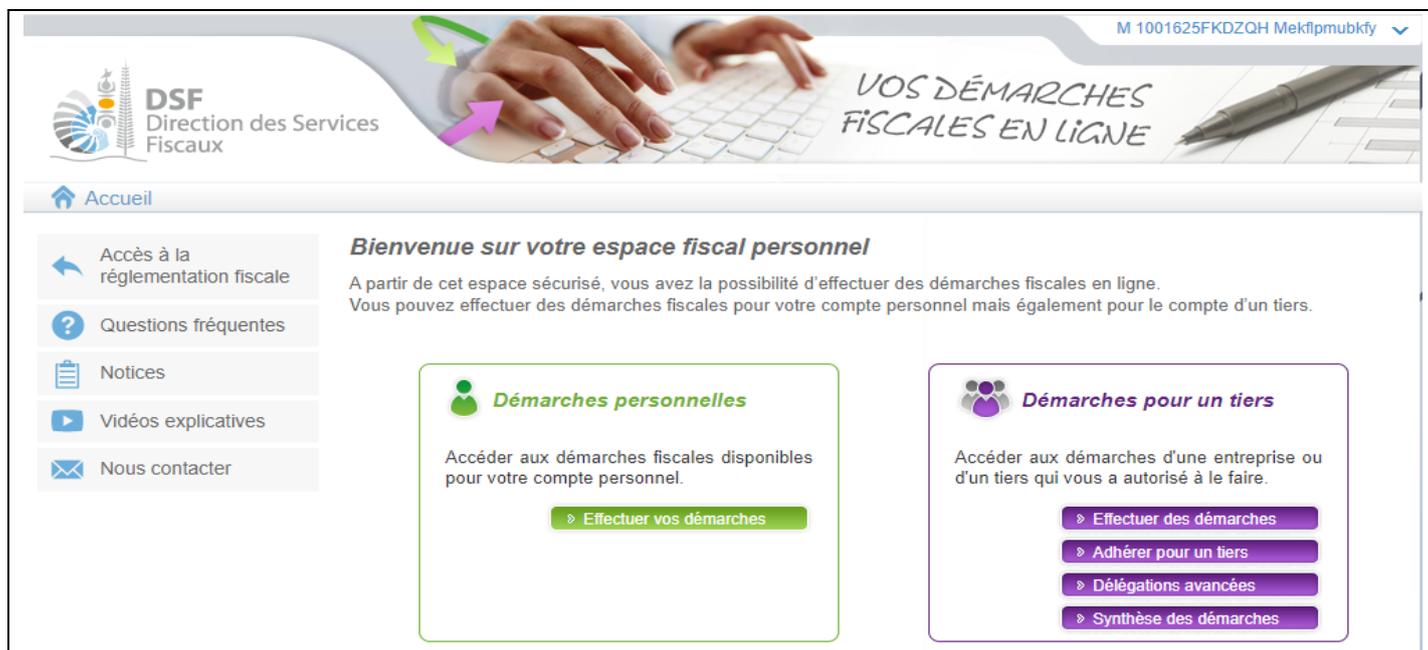
Créer un compte NC Connect

Accédez aux services publics en ligne de Nouvelle-Calédonie avec un seul nom d'utilisateur et mot de passe. NC Connect est conçu pour protéger votre vie privée et votre sécurité.

- Cliquer sur le bouton « Se connecter ».

2. Accéder à l'espace fiscal

La page suivante est affichée :



- Cliquer sur le bouton violet « Effectuer des démarches » si vous effectuez des démarches pour un tiers ou le bouton vert « Effectuer vos démarches » si vous êtes travailleur indépendant et que vous voulez réaliser votre déclaration TSPJ.

Si vous avez cliqué dans le bloc violet à l'étape précédente, la page de recherche de tiers est affichée :



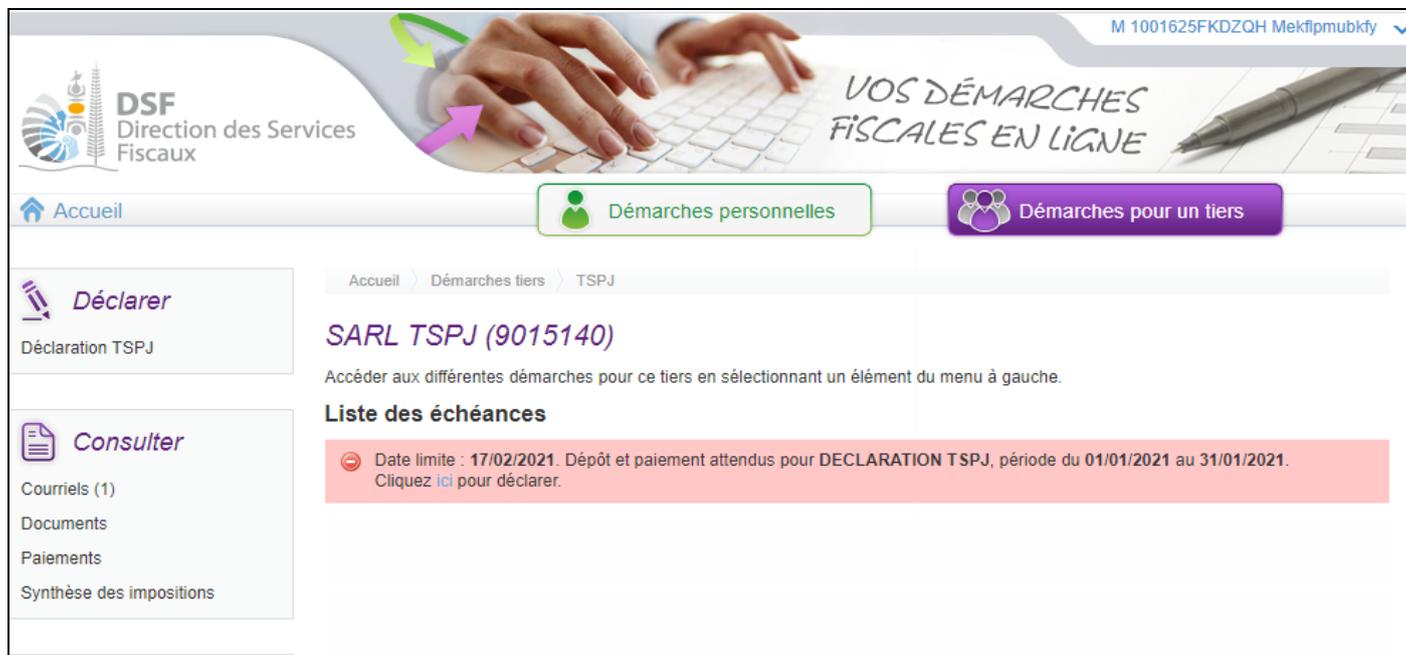
RID	Nom / Raison sociale	Mois clôture	Date d'ajout	Administrateur	Action
9015215	SARL CAT FORFAIT	Décembre	23/09/2022	Principal	
9014762	SARL TCI TAT3S	Décembre	23/09/2022	Principal	
9015140	SARL TSPJ	Décembre	26/09/2022	Principal	

Note :

- Si vous avez une délégation pour un seul tiers, le dossier de ce tiers sera directement affiché sans passer par l'écran de recherche de tiers.

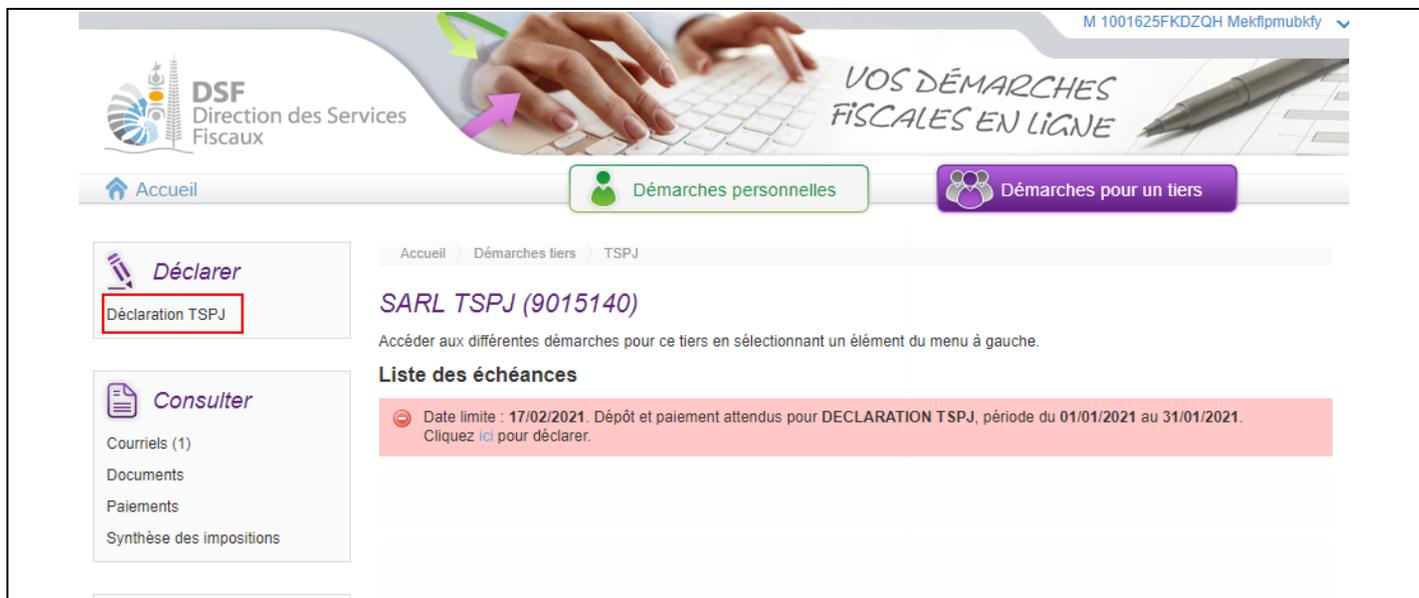
- Cliquer sur l'action « Voir » du dossier pour lequel vous souhaitez établir une déclaration.

Le dossier tiers est affiché :



3. Accéder au service « Déclaration TSPJ »

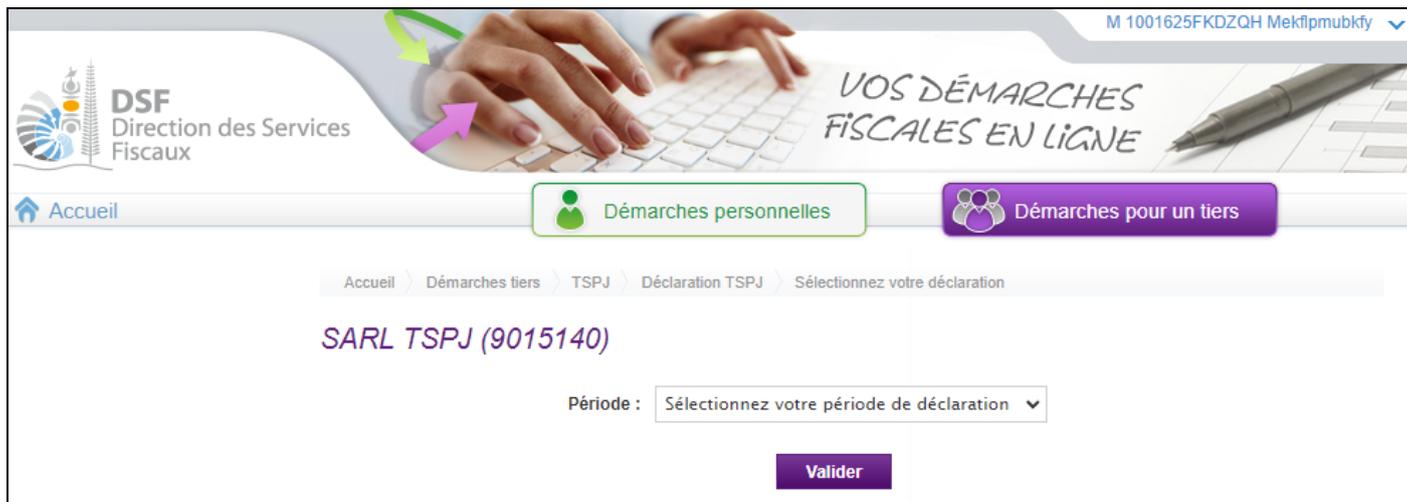
- Dans le bloc « Déclarer », cliquer sur le lien « Déclaration TSPJ » :



Note :

- Il est aussi possible de cliquer sur le lien « en cliquant [ici](#) » d'une échéance dans la liste des échéances pour déclarer. Les échéances échues sont affichées en rouge et les échéances à venir sont affichées en jaune ou en bleu.
- Si vous avez une déclaration en brouillon, la page affichant la « Liste des déclarations en brouillon » sera ouverte (voir la partie « [Gestion des brouillons](#) » pour plus d'informations sur cette dernière).

La page suivante est affichée :



M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy

DSF
Direction des Services
Fiscaux

VOS DÉMARCHES
FISCALES EN LIGNE

Accueil

Démarches personnelles

Démarches pour un tiers

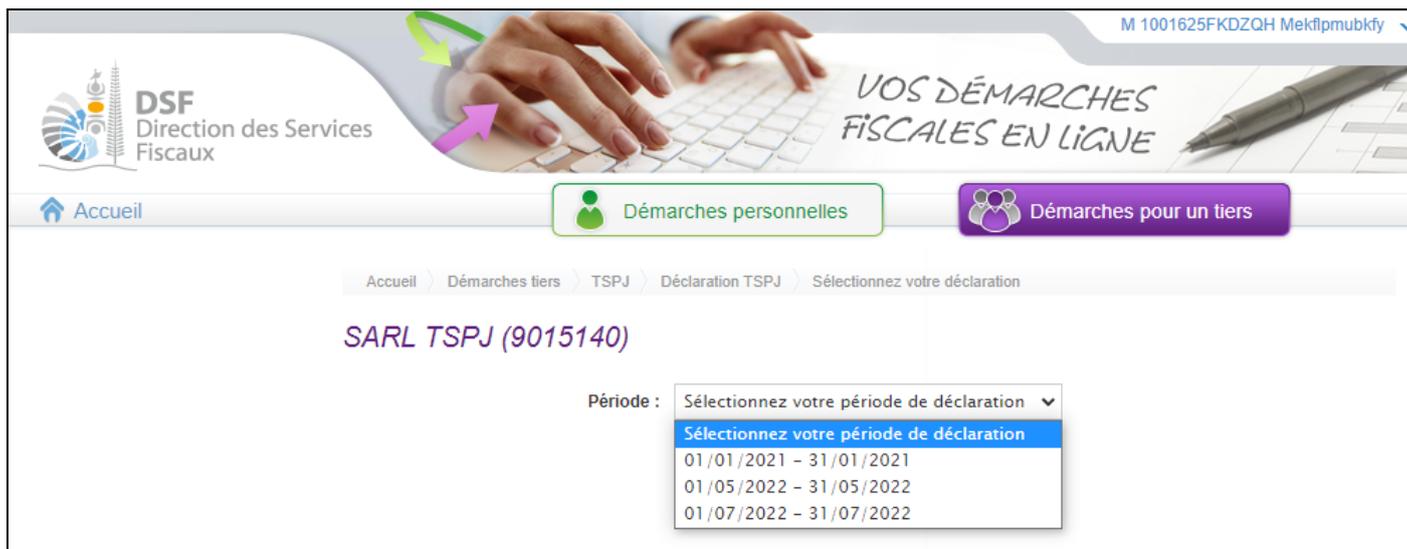
Accueil > Démarches tiers > TSPJ > Déclaration TSPJ > Sélectionnez votre déclaration

SARL TSPJ (9015140)

Période : Sélectionnez votre période de déclaration

Valider

4. Sélectionner la période



M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy

DSF
Direction des Services
Fiscaux

VOS DÉMARCHES
FISCALES EN LIGNE

Accueil

Démarches personnelles

Démarches pour un tiers

Accueil > Démarches tiers > TSPJ > Déclaration TSPJ > Sélectionnez votre déclaration

SARL TSPJ (9015140)

Période : Sélectionnez votre période de déclaration

- Sélectionnez votre période de déclaration
- 01/01/2021 - 31/01/2021
- 01/05/2022 - 31/05/2022
- 01/07/2022 - 31/07/2022

Note :

- Le système affiche les périodes pour lesquelles vous avez une déclaration à transmettre.
- Si les périodes ne correspondent pas, veuillez contacter la DSF.
- Si vous n'avez qu'une seule période à déclarer ou que vous avez cliqué sur le lien « Cliquer ici pour déclarer » à partir de la liste des échéances, le formulaire de la déclaration sera directement affiché.

5. Saisir la déclaration TSPJ

- La déclaration TSPJ suivante est à compléter manuellement suivant le formulaire ci-dessous.

Déclaration TSPJ concernant la période du 01/01/2022 au 31/01/2022				
Si vous n'avez pas réalisé d'opération au cours de la période, veuillez cocher cette case.				<input type="checkbox"/>
1) Cercles et maisons de jeux / Produit des jeux				
Base imposable		Taux		Taxe due
<input type="text"/> <small>i</small>	Principal	X	0.5 %	<input type="text"/>
	Centimes additionnels communaux	X	10 %	<input type="text"/>
	Centimes additionnels provinciaux	X	40 %	<input type="text"/>
	Contribution calédonienne de solidarité	X	2.6 %	<input type="text"/>
2) Cercles et maisons de jeux / Cartons de bingo				
Base imposable		Taux		Taxe due
<input type="text"/> <small>i</small>	Principal	X	0.1 %	<input type="text"/>
	Centimes additionnels provinciaux	X	4.5 %	<input type="text"/>
3) Cercles et maisons de jeux / Produit des machines à sous				
Base imposable		Taux		Taxe due
<input type="text"/> <small>i</small>	Principal	X	0.1 %	<input type="text"/>
	Centimes additionnels provinciaux	X	5 %	<input type="text"/>
4) Jeux d'argent. Part revenant à l'organisateur				
Base imposable		Taux		Taxe due
<input type="text"/> <small>i</small>	Principal	X	10 %	<input type="text"/>
	Contribution calédonienne de solidarité	X	2.6 %	<input type="text"/>
5) Pari mutuel urbain sur les courses hippiques				
Base imposable		Taux		Taxe due
<input type="text"/> <small>i</small>	Principal	X	20 %	<input type="text"/>
	Contribution calédonienne de solidarité	X	2.6 %	<input type="text"/>
Totaux et somme à payer				
Total article principal				<input type="text"/>
Total article centimes additionnels communaux				<input type="text"/>
Total article centimes additionnels provinciaux				<input type="text"/>
Total article contribution calédonienne de solidarité				<input type="text"/>
Somme à payer*				<input type="text"/>

Annexes

Document (*.pdf) **Joindre un fichier**

Taille maximale : 5 Mo

Commentaire

Transmettre **Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard** **Annuler**

* Champs obligatoires

- Il vous est possible de renseigner un message à destination de l'administration en bas de page.
- Vous pouvez joindre une annexe en cliquant sur « joindre un fichier ».

Après avoir saisi le formulaire, cliquez sur « Transmettre » pour transmettre la déclaration ou cliquez sur « Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard » pour enregistrer la déclaration et la transmettre plus tard (cf. « Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure »).

Note :

Le fonctionnement est le même si la déclaration TSPJ concerne votre espace personnel à la différence que les pages sont affichées en vert.

6. Transmettre une déclaration TSPJ

C'est à l'issue de la transmission de votre déclaration que celle-ci est considérée comme déposée et envoyée à la direction des services fiscaux.

La transmission est définitive, il ne sera plus possible d'apporter de modification en ligne. Si vous souhaitez corriger votre déclaration, veuillez-vous rapprocher de la DSF.

Après avoir complété votre déclaration, il vous est possible de la transmettre immédiatement.

- Cliquer sur le bouton « Transmettre » en bas de page (cf. page précédente)

Une demande de confirmation est affichée, différente suivant les cas :

Accueil > Démarches tiers > 1178022MKLMOQMXSZZWYJHXEZXSUGUKRBHRIRTLT (CLDDWKIXSA) > Déclaration TSPJ > Transmettre

**SARL 1178022MKLMOQMXSZZWYJHXEZXSUGUKRBHRIRTLT (CLDDWKIXSA)
(0100891)**

Transmettre une déclaration

Vous êtes sur le point de transmettre la déclaration TSPJ concernant la période du 01/08/2022 au 31/08/2022.
Une fois transmis, ces documents ne seront plus modifiables.

Confirmez-vous cette opération ?

Valider **Annuler**

Cliquez sur « Valider » pour confirmer la transmission de votre déclaration. Après avoir confirmé la transmission de la déclaration, l'accusé de réception ci-dessous est affiché :

Accueil > Démarches tiers > 1178022MKLMOQMXSZZWYJHXEZXSUGUKRBHRIRTLT (CLDDWKIXSA) > Déclaration TSPJ > Transmettre

SARL 1178022MKLMOQMXSZZWYJHXEZXSUGUKRBHRIRTLT (CLDDWKIXSA) (0100891)

✔ La déclaration a été transmise avec succès.

⚠ Si vous souhaitez payer votre impôt en ligne, il faut au préalable que vous définissiez un contrat de paiement. Pour cela, [cliquez ici](#). Dans le cas contraire, merci d'imprimer l'accusé de réception de votre transmission et de le joindre à votre paiement.

Accusé de réception **264934353204**  **Télécharger**

Objet : Déclaration TSPJ pour la période du 01/08/2022 au 31/08/2022 (n°031061880983)

Déclaration créée le 07/09/2022 par M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy
 Déclaration modifiée le 07/09/2022 par M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy
 Déclaration envoyée le 07/09/2022 par M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy

Retour Retour à la synthèse des échéances

Notes :

- Il est conseillé d'enregistrer l'accusé de réception et de l'archiver.
- Il est possible de vous acquitter de l'impôt après la transmission de la déclaration en cliquant sur le bouton « Payer » du menu « Payer un impôt ». (cf. *la notice* « Payer un impôt et gérer les contrats de paiement des impôts professionnels »).

La déclaration est maintenant définitivement transmise et consultable depuis la rubrique « Consulter > Documents » :



DSF
Direction des Services
Fiscaux

M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy

VOS DÉMARCHES
FISCALES EN LIGNE

Accueil
Démarches personnelles
Démarches pour un tiers

Accueil > Démarches tiers > 1178022MKLMOQMXSZZWYJHXEZXSUGUKRBHRIRTLT (CLDDWKIXSA) > Documents > Liste des documents

SARL 1178022MKLMOQMXSZZWYJHXEZXSUGUKRBHRIRTLT (CLDDWKIXSA) (0100891)

Filtres

Impôts

Description

Exercice

Auteur

Rechercher

Liste des documents

Vu	Impôt	Exercice	Description	Date	Auteur	Action
	TSPJ	2022	Déclaration Taxe sur les spectacles et les prod...	07/09/2022	M 1001625FKDZQH M...	
		2020	Réclamation	01/09/2022	M 1001625FKDZQH M...	

Déclarer

- Déclaration BA
- Déclaration BAV IS
- Déclaration BIC
- Déclaration BNC (1)
- Déclaration CAIS
- Déclaration des SCI (1)
- Déclaration DNH (1)
- Déclaration DNS
- Déclaration TSPJ
- PV d'assemblée générale

Consulter

- Courriels (6)
- Documents
- Paielements
- Synthèse des impositions

Gestion des brouillons pour une saisie ultérieure

La modification d'une déclaration et sa suppression sont possibles tant que la déclaration n'a pas été transmise.

Dès que les modifications sur le brouillon sont terminées, il faut alors transmettre la déclaration. Tant que la déclaration reste en brouillon et qu'elle n'est pas transmise, l'administration considérera que vous n'avez pas respecté votre obligation de déclaration de la TSPJ.

Note :

- La déclaration en brouillon est sauvegardée dans un espace confidentiel. Elle n'est visible que par les personnes disposant d'une délégation du service « Déclaration TSPJ » pour ce contribuable. En conséquence, l'administration ne peut en aucun cas accéder à ce document.
- Lorsqu'une déclaration en brouillon n'a pas été transmise, une notification sera envoyée par email 15 jours avant la date limite de dépôt et la veille de la date limite de dépôt pour alerter que la déclaration n'a pas encore été transmise.

1. Afficher la liste des brouillons

- Dans le menu « Déclarer », cliquer sur « Déclaration TSPJ (1) »

La liste des déclarations en brouillon est affichée. La déclaration en brouillon est affichée dans un tableau rappelant l'exercice concerné, la date d'enregistrement du brouillon ainsi que l'auteur de la création de la déclaration :



DSF Direction des Services Fiscaux

VOS DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE

Accueil | Démarches personnelles | Démarches pour un tiers

Accueil > Démarches tiers > TSPJ > Déclaration TSPJ > Liste des déclarations TSPJ en brouillon

Déclarer
Déclaration TSPJ (1)

Consulter
Courriels
Documents
Paiements
Synthèse des impositions

SARL TSPJ (9015140)

Liste des déclarations TSPJ en brouillon

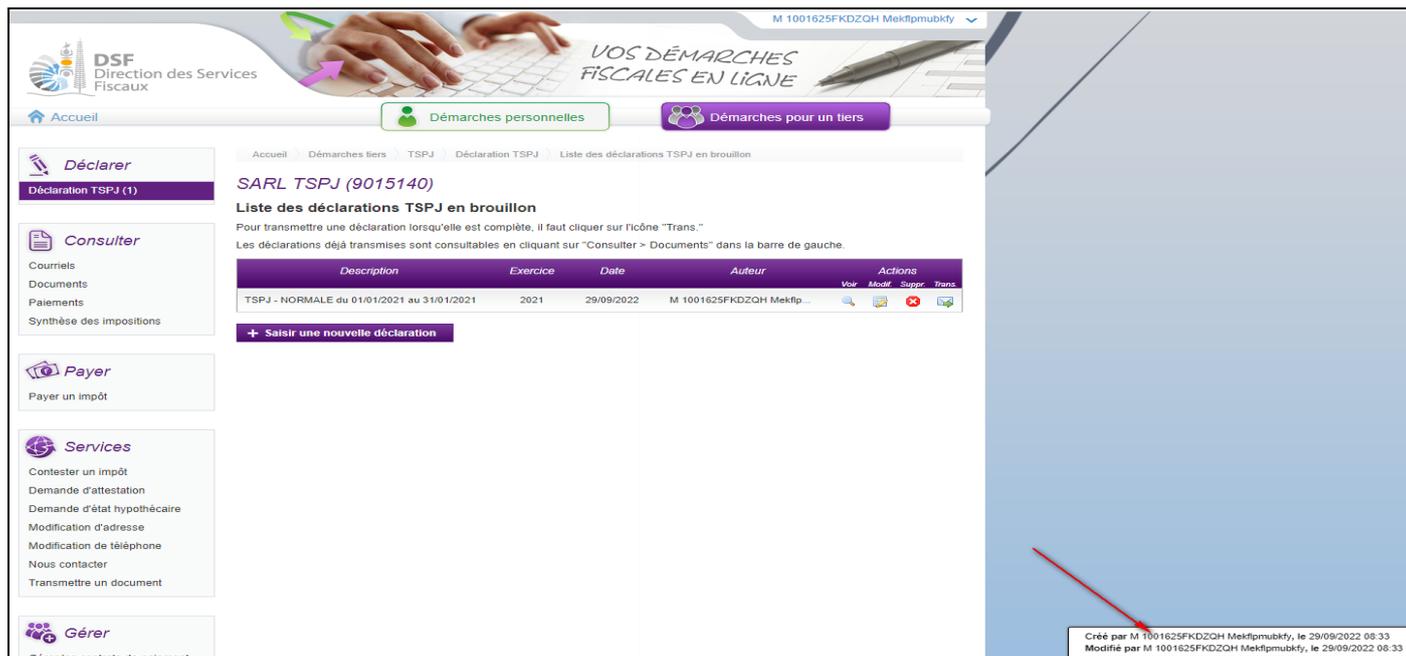
Pour transmettre une déclaration lorsqu'elle est complète, il faut cliquer sur l'icône "Trans."
Les déclarations déjà transmises sont consultables en cliquant sur "Consulter > Documents" dans la barre de gauche.

Description	Exercice	Date	Auteur	Actions
TSPJ - NORMALE du 01/01/2021 au 31/01/2021	2021	29/09/2022	M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy...	Voir Modif Suppr Trans

+ Saisir une nouvelle déclaration

Au survol de la ligne du tableau, une info bulle affiche en bas à droite de la page affichant le nom de l'auteur de la déclaration avec la date et heure de création, ainsi que l'auteur de la dernière modification avec la date et heure de dernière modification :

Créé par M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy, le 08/08/2022 10:18
Modifié par M 1001625FKDZQH Mekflpmubkfy, le 08/08/2022 10:18



VOS DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE

Accueil | Démarches personnelles | Démarches pour un tiers

Déclarer
Déclaration TSPJ (1)

Consulter
Courriels
Documents
Paiements
Synthèse des impositions

Payer
Payer un impôt

Services
Contester un impôt
Demande d'attestation
Demande d'état hypothécaire
Modification d'adresse
Modification de téléphone
Nous contacter
Transmettre un document

Gérer
Gérer les contrats de paiement

Accueil | Démarches tiers | TSPJ | Déclaration TSPJ | Liste des déclarations TSPJ en brouillon

SARL TSPJ (9015140)

Liste des déclarations TSPJ en brouillon

Pour transmettre une déclaration lorsqu'elle est complète, il faut cliquer sur l'icône "Trans."
Les déclarations déjà transmises sont consultables en cliquant sur "Consulter > Documents" dans la barre de gauche.

Description	Exercice	Date	Auteur	Actions
TSPJ - NORMALE du 01/01/2021 au 31/01/2021	2021	29/09/2022	M 1001625FKDZQH Mekfipmubky...	Voir Modif Suppr Trans

+ Saisir une nouvelle déclaration

Créé par M 1001625FKDZQH Mekfipmubky, le 29/09/2022 08:33
Modifié par M 1001625FKDZQH Mekfipmubky, le 29/09/2022 08:33

2. Modifier une déclaration TSPJ en brouillon

Il est possible de modifier toutes les données d'une déclaration TSPJ en brouillon.

- A partir du tableau listant les déclarations TSPJ en brouillon, cliquer sur le pictogramme « Modifier » de la déclaration concernée.

La déclaration est affichée. Il est possible d'y apporter des modifications.

- Une fois les modifications apportées, cliquer sur le bouton « Enregistrer le brouillon et y revenir plus tard » pour sauvegarder les modifications ou cliquer sur « Transmettre » pour transmettre la déclaration.

3. Transmettre une déclaration TSPJ en brouillon

- A partir du tableau listant les déclarations TSPJ en brouillon, cliquer sur le pictogramme « Transmettre » de la déclaration concernée.

Une demande de confirmation est affichée.

- Cliquer sur le bouton « Transmettre » en bas de page si vous souhaitez transmettre cette déclaration.

4. Supprimer une déclaration TSPJ en brouillon

- A partir du tableau listant les déclarations TSPJ en brouillon, cliquer sur le pictogramme « Supprimer » de la déclaration à supprimer.

Une demande de confirmation est affichée.

- Cliquer sur le bouton « Supprimer » en bas de page si vous souhaitez supprimer cette déclaration.

5. Notification par mail quand la déclaration est en brouillon

Lorsqu'une déclaration est en brouillon, une notification est envoyée par email 15 jours avant la date limite de dépôt et la veille de la date limite de dépôt pour rappeler la date limite de dépôt de cette déclaration. Cet email de notification est envoyé à l'ensemble des utilisateurs qui ont accès au service « Déclaration TSPJ » pour ce dossier.

Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services
- Payer un impôt en ligne et gérer les contrats de paiement établis avec le service de la recette

Toutes ces notices sont disponibles dans la rubrique « Notices » du site : <http://impots.nc>